



Mise en place protection juridique

Par Sophie29n

Bonjour,

Mon véhicule est tombé en panne le 28 janvier. Le 29 janvier celui ci a subit un début d incendie moteur chez le dépanneur. L expert est passé la semaine suivante, incendie lié à la bobine d allumage.

Début mars j'ai fait transférer le véhicule en concession constructeur pour effectuer les réparations,

J'ai récupéré le véhicule le 05/06 mais il a fait un retour à l expéditeur quand je me suis rendue compte qu'ils se sont charger uniquement de la partie mécanique? on y trouvait plein de pièces brûlées, un capot cloqué? depuis j attend encore et encore de récupérer mon véhicule après bientôt 6 mois!

J'ai entre temps dû acheter un autre véhicule pour me rendre au travail car je n ai eu que 15 jours de prêt par mon assurance , je continue bien sûr de payer une assurance pour un véhicule que je n ai pas, sans compter tout le stress que cela engendre ! Je vais devoir revendre ce véhicule mais avec le temps il perd de la valeur?

Que suis je en mesure de faire aujourd'hui pour me battre et faire valoir mes droits? Comment m y prendre? J'ai contacter mon assurance mais je n ai pas de protection juridique et je n y connais absolument rien.

Merci

Par chaber

Bonjour

Quel est l'expert qui a constaté les dommages?. Avez-vous eu une copie du rapport?

Je suis surpris que vous n'ayez pas de protection juridique liée à la responsabilité civile obligatoire. Relisez votre contrat

De toutes façons il faudra prendre un expert